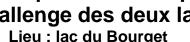


# Avis de course - 2025 La Romantique 13 et 14 septembre Challenge des deux lac







#### 1. **REGLES**

La régate sera régie par :

- 1.1 les RIR
- 1.2 les règlements fédéraux.
- 1.3 la fiche de course

### **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION** 2.

- 2.1 La régate est ouverte à tous les bateaux quillards de sport, habitable Osiris.
- 2.2 Chaque membre de l'équipage doit présenter au moment de son inscription une licence Club FFVoile valide portant la mention « compétition » ou une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- 2.3 Les concurrents mineurs doivent présenter une autorisation parentale.

### **DROITS A PAYER**

- 3.1 Préinscription obligatoire en ligne à l'adresse : Habitable : https://nvi-ins.fr/INS REGATE
- 3,2 Le droit à payer est gratuit pour les bateaux dont le skipper est membre du CNVA ou de la Société des Régate à Voile d'Annecy. Le montant de l'inscription est fixé à 15 € par bateau pour les autres cas.

#### **PROGRAMME** 4.

- 4.1 Confirmation d'inscription : Samedi de 11 h 30 à 13 h 30
- 4.2 Heure du 1er signal d'avertissement : Samedi à 14 heures ; dimanche à 9 heures 30.
- 4.3 Pas de départ après le dimanche 14 heures. Remise des prix dès que possible.

### **INSTRUCTIONS DE COURSE**

Une fiche de course sera disponible à la confirmation des inscriptions.

# LES PARCOURS

Les parcours seront indiqués sur la fiche de course.

### SYSTEME DE PENALITE 7.

la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

### **CLASSEMENT** 8.

- 8.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.
- 8.2 Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses. Sa plus mauvaise course sera retirée à partir de 4 courses validées.
- 8.3 Le système de classement est le système de points à minima de l'annexe A ISAF.
- 8.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec CVL.

### 9. **DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le CNVA au 04 79 34 10 74